

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq février à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 18 février 2019 se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

**Conseillers présents :** ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, SOULLER Guy, TERRANOVA Philippe.

**Conseillers absents :** BIERI Nicolas.

**Secrétaire de séance :** Lydia ESCLATINE.

**Délibération n°1-Inscription de projet dans le cadre du FIC (Fond d'intervention communal du CONSEIL DEPARTEMENTAL) :**

Mme la maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de présenter au Conseil Départemental la demande de subvention des travaux d'aménagement de l'espace public, de voirie et de réfection des réseaux d'eaux pluviales envisagés pour la programmation du FIC (2019-2021).

Elle informe le conseil du nouveau taux d'intervention du FIC : 25% pour les communes de moins de 500 habitants, qui est augmenté d'un coefficient départemental de solidarité. Pour notre commune, ce coefficient multiplie le FIC par 1,04, portant la subvention du département à 26%.

Elle propose les travaux et le plan de financement suivant :

Opération	DS HT (€)	FIC	DETR (30%)	Autofinancement
Chemin du Penthier + préparation	8 208	2 134	2 462	3 612
Route d'Issoire (reprise de caniveaux)	1 617	420	485	711
Rue des sapins	2 372	617	711	1 043
<b>TOTAL PHASE 1 (2019)</b>	<b>12 197</b>	<b>3 171</b>	<b>3 659</b>	<b>5 367</b>
Impasse de la Tour	2 950	767	885	1 298
Place du Montant	5 692	1 480	1 708	2 504
Chemin de Chamaret (ADIT)	4 544	1 181	1 363	1 999
<b>TOTAL PHASE 2 (2020)</b>	<b>13 186</b>	<b>3 428</b>	<b>3 956</b>	<b>5 802</b>
Chemin d'Avigny (évaluation ADIT)	31 000	8 060	9 300	13 640
Rue de l'Amandier (évaluation ADIT)	10 095	2 625	3 029	4 441
<b>TOTAL PHASE 3 (2021)</b>	<b>41 095</b>	<b>10 685</b>	<b>12 329</b>	<b>18 081</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>66 478</b>	<b>17 284</b>	<b>19 943</b>	<b>29 251</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le programme des travaux éligibles au FIC et le phasage de leur réalisation de 2019 à 2021.
- Approuve le plan de financement.
- Autorise Mme la maire à solliciter les subventions du Conseil Départemental.
- Autorise Mme la maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

*C. Roussel*



Chantal ROUSSEL